



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de l'hôtellerie

Question écrite n° 33145

Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, sur la situation de l'hôtellerie dans le cadre de la crise sanitaire. En effet, l'épidémie de la covid-19 est depuis plusieurs mois à l'origine de nombreuses fermetures dans ce secteur. Ainsi, il semble que depuis le mois de mars 2020, 7 % des 20 000 hôtels français n'ont toujours pas rouvert. Les visiteurs étrangers et les voyageurs d'affaires ne sont pas au rendez-vous, ce qui entraîne un taux d'occupation des hôtels très bas, à hauteur de 44,4 % selon le cabinet MKG. Les professionnels sont inquiets et envisagent de refermer leurs établissements et ce pendant encore plusieurs mois. Si les aides du Gouvernement à travers les PGE, l'exonération de charges et la création du fonds de solidarité ont permis au secteur de survivre, des faillites semblent inévitables. Dans ce cadre, il souhaiterait connaître sa position à ce sujet et savoir si un prolongement de l'ensemble des dispositifs d'aide sera envisagé en 2021.

Texte de la réponse

Les hôtels n'ont jamais été fermés administrativement pendant la pandémie, à la différence d'autres établissements comme les restaurants, cafés, bars et discothèques. Certes, de nombreux établissements ont été contraints de fermer commercialement, dans la mesure où les mesures de confinement décrétées par les différents États ont entravé les déplacements de population, que celle-ci voyage pour des motifs personnels ou professionnels. La situation a été particulièrement pénalisante pour les grandes métropoles, comme Paris, car les flux de tourisme d'affaires et de clientèle internationale se sont taris depuis le printemps 2020. Face à cette chute brutale de leur clientèle traditionnelle, bien des hôtels n'ont eu d'autre choix que de fermer leurs portes, momentanément au moins. L'embellie constatée pendant l'été pour certaines destinations n'a pu se prolonger, en raison de la survenue du second confinement fin octobre. Pour pallier cette chute d'activité, le Gouvernement a pris rapidement un certain nombre de mesures de soutien au secteur HCR notamment. Ces dispositifs sont désormais bien connus : activité partielle, PGE et PGE saison, exonérations de cotisations sociales patronales, crédit d'impôt pour les bailleurs abandonnant leurs créances en matière de loyers professionnels (projet de loi de finances pour 2021), prise en charge d'une partie de congés payés de salariés, fonds de solidarité. Dernièrement, les conditions d'accès au fonds de solidarité ont été élargies et renforcées, avec des possibilités d'indemnisation allant dans certains cas jusqu'à 200 000 € par mois. L'ensemble de ces mesures de soutien ont permis très vraisemblablement d'éviter des faillites dans le secteur touristique. Le Gouvernement reste entièrement mobilisé pour permettre au secteur hôtelier de passer le cap de la crise. Les mesures adoptées en 2020 seront pour la plupart prorogées en 2021, si les contraintes sanitaires restreignent l'activité. Naturellement, il est à souhaiter que notre pays puisse retrouver le plus vite possible une situation sanitaire satisfaisante, laquelle permettra à la fois aux hôtels de retrouver des niveaux d'activité plus normaux, et à d'autres secteurs connexes, comme la restauration, de rouvrir et de satisfaire leur clientèle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Portarrieu](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33145

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7228

Réponse publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 730